

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE Lot 5 002 488, chemin des Faucons

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 7 mars 2022 à 19h00, à l'hôtel de ville de Piémont et en direct via le site Facebook de la municipalité, une demande de dérogation mineure à la réglementation sera entendue. Par contre, compte tenu des restrictions qui pourraient être imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19 à cette date, ladite séance pourra être tenue que par voie de visioconférence.

Lot 5 002 488, chemin des Faucons

Nature : implantation d'une terrasse possédant un toit plat en cour arrière.

Effet : Une décision favorable du Conseil aura pour effet de rendre conforme :

- L'implantation d'une terrasse en cour arrière possédant un toit plat alors que l'article 2.7.1 du règlement de zonage 757-07 et ses amendements prévoit une pente minimale de six dans douze (6:12)

Quiconque est intéressé peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 7 mars 2022 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) à la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont ou en transmettant, avant le **7 mars 2022 à 14 heures**, ses commentaires **par écrit** à l'adresse courriel suivante dirgen@piedmont.ca

Donné à Piedmont, ce 8^e jour du mois de février 2022.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier